

COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 FEVRIER 2020

Le vingt février deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du treize février deux mil vingt, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON (arrivée au sujet concernant le vote du BP 2020 de la commune), Sandrine WEINHARD, Cyrille PELLETIER.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Excusés : Jérôme CHERON, Isalyne HERIVEAU (pouvoir à Florence BARBIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Marie FROGER est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 16 janvier 2020 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

1^{er} OBJET : COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte de gestion 2019 du budget Commune, identique au Compte administratif, et qui peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		107 779,15		54186,81
Opérations exercice 2019	454 614,16	553 135,36	365 950,62	246 117,81
Résultat exercice 2019	98 521,20		-119 832,81	
Résultat définitif	98 521,20		-65 646,00	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2019.

2nd OBJET : COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2019 du Budget Commune dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		107 779,15		54186,81
Opérations exercice 2019	454 614,16	553 135,36	365 950,62	246 117,81
Résultat exercice 2019	98 521,20		-119 832,81	
Résultat définitif	98 521,20		-65 646,00	

2^o constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3^{ème} OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2019 de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 98 521,20 € à la section de fonctionnement et un déficit de 65 646,00 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 98 521,20 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 1068
- le déficit d'investissement de 65 646,00 € à la section d'investissement en dépenses au chapitre 002

4^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2019

Le Compte de gestion 2019 du budget Assainissement est identique au Compte administratif 2019, et se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		13 362,06		5 147,58
Opérations exercice 2019	19002,15	20 024,00	7 150,00	8 239,11
Résultat exercice 2019	1021,85		1 089,11	
Résultat définitif	14283,91		6 236,69	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2019.

5^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2019 Assainissement dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		13 362,06		5 147,58
Opérations exercice 2019	19002,15	20 024,00	7 150,00	8 239,11
Résultat exercice 2019	1021,85		1 089,11	
Résultat définitif	14283,91		6 236,69	

2^o constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget Assainissement, il en ressort :

→ Un excédent de 14 283,91 € à la section de fonctionnement et un excédent de 6 236,69 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 14 283,91 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 6 236,69 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

7^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE DE GESTION 2019

Le Compte de gestion 2019 du budget annexe du lotissement Rue des Fleurs est identique au Compte administratif 2019, et se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		40 271,94		26 652,72
Opérations exercice 2019	0	0	0	0
Résultat exercice 2019	0		0	
Résultat définitif	40 271,94		26 652,72	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, identiques aux résultats du Compte administratif 2019.

8^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude POTTIER, Doyen de l'Assemblée, délibérant sur le compte administratif 2019 Lotissement Rue des Fleurs dressé par Monsieur Michel FROGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1^o lui donne acte de la présentation faite du Compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2018		40 271,94		26 652,72
Opérations exercice 2019	0	0	0	0
Résultat exercice 2019	0		0	
Résultat définitif	40 271,94		26 652,72	

2^o constate, pour cette comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3^o Le Conseil Municipal arrête et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe Lotissement Rue des Fleurs, il en ressort :

→ Un excédent de 40 271,94 € à la section de fonctionnement et un excédent de 26 652,72 € à la section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 40 271,94 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 26 652,72 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

10^{ème} OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2019, sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2020 présentés ci-dessous :

	2019 <i>taux de référence</i>	2020 taux votés
Taxe d'habitation	22,15%	22,15%
Taxe sur le foncier bâti	18,29%	18,29%
Taxe sur le foncier non bâti	33,15%	33,15%

11^{ème} OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget primitif 2020 de la commune qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	537 770 €	217 185 €
Recettes	537 770 €	217 185 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget primitif 2020 de la commune.

12^{ème} OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget assainissement 2020 qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	33 750 €	26 186,69 €
Recettes	33 750 €	26 186,69 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget assainissement 2020.

13^{ème} OBJET : LOTISSEMENT RUE DES FLEURS : BUDGET 2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée municipale le projet de budget lotissement rue des fleurs 2020 qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	40 271,94 €	35 697 €
Recettes	40 271,94 €	35 697 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget lotissement rue des fleurs 2020.

14^{ème} OBJET : AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la dotation des produits des amendes de police de circulation routière va être répartie entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants détenant la totalité de la compétence en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement. En conséquence, il appartient au Conseil départemental d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes, les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 10 avril 2020.

Il convient de se positionner sur la demande d'amendes de polices 2020 pour Saint-Michel-de-Chavaignes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande concernant le projet de plateau ralentisseur sur la route de la Liberté RD85. En effet, à une époque, il avait été réalisé un plateau ralentisseur à cet endroit avec des "dents de requins" faites à la peinture or celui-ci s'est atténué au fur et à mesure des entretiens de voiries effectués par l'équipe d'entretien du Conseil Département de la Sarthe. Il s'avère que si à l'origine, les "dents de requins" avaient été réalisés à la résine (coût plus onéreux) ce plateau serait resté intacte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande d'aide dans le cadre des amendes de police 2020, de se rapprocher des service de l'ATESART concernant l'estimation des travaux, d'engager cette opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

15^{ème} OBJET : DEMANDE DE PAIEMENT D'UN EMPLACEMENT DE PARKING POUR L'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la SNC "Ici chez nous", commerce ambulant type crêperie, domiciliée à St-Mars-de-Locquenay, souhaiterait installer son Food Truck Crêperie, commerce ambulant, le vendredi de 18h30 à 20h30 sur la place de l'Europe à compter du 28 février 2020. Monsieur le Maire propose aux conseillers que cette occupation du domaine public soit consentie moyennant une redevance payable au trimestre d'un montant mensuel de 10 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition présentée ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la SNC "Ici chez nous".

16^{ème} OBJET : DEMANDE MODIFICATION D'UNE ADRESSE POSTALE

Monsieur le Maire informe que M et Mme BARBIER Julien et Anaïs domiciliés au 16 chemin de la Borde Chailloux (adresse créée lors du conseil municipal du 3 juin 2016) souhaiteraient ajouter à leur adresse postale un complément d'adresse intitulé "Bois de rose".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal les autorise à ajouter à leur adresse postale un complément d'adresse présenté ci-dessus.

17^{ème} OBJET : MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer un devis de PEAN SA à Mondoubleau concernant un tablier renforcé avec fourches 2 000 kg à palettes, largeur 1200 mm, profondeur 1200 mm, hauteur 550 mm poids 212 kg montant HT 885 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

18^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Point DETR 2020** : M Froger annonce aux conseillers que le projet susceptible d'être éligible à savoir la rénovation des huisseries à la salle de motricité de l'école Gustave Billard (remplacement des portes et fenêtres au rez-de-chaussée) ne pourra pas être retenu car la commune a obligation de réaliser un diagnostic énergétique. Cependant, après avoir contacté deux entreprises réalisant des audits énergétiques sur les bâtiments, celles-ci ont assuré que le gain énergétique n'atteindrait pas 20 %. En conséquence, il sera déposé une demande de subvention pour l'année 2020 concernant l'aménagement d'un plateau ralentisseur rue de la Liberté RD85.

. **Point sur les travaux** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le pont mitoyen avec la commune de Dollon sur la route de la Ménardière menace de s'effondrer. Un arrêté de voirie de route barrée a été pris le 18 février 2020. M Froger a rencontré l'entreprise Cissé et les élus de la communauté de communes de la Braye et l'Anille (compétence communautaire) afin de réaliser les travaux. L'entreprise Cissé réalise actuellement les travaux de terrassement et de maçonnerie, le coût de ses travaux est d'environ 3500 euros HT par collectivité.

. **Assainissement** : Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il sera fait appel à la SOA SARP Centre Ouest début mars pour réaliser les travaux de pompage nettoyage de bouches d'engouffrement, le contrat d'entretien est de 1 100 € HT par an.

. **Terrain famille Ricordeau/Ricordeau-Vaucelle** : Monsieur le Maire informe les conseillers que la famille Ricordeau-Vaucelle souhaiterait vendre les parcelles A 1293 et A 1291, terrains en partie constructible.

. **Comité des fêtes** : a adressé, par courrier le 19 février 2020, ses vifs remerciements pour la subvention de la municipalité allouée à l'association pour 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

